

	Réunion Groupe de travail EPN-DPP du RP2S	
	Compte-rendu de réunion du 08/12/2022	Réseau Périnatal des 2 Savoie
		VisioConf 9h30-11h30
	Animatrice : M Marquand	Rédaction : M Marquand

Personnes présentes :

Nom prénom	Fonction	Lieu	Mail
DUBOIS Claire	GO	CHMS	claire.dubois@ch-metropole-savoie.fr
DUVERNET Marie-Laure	SF	PMI 73	marie-laure.duvernet@savoie.fr
GUEHO Maryline	SF	PMI 74	maryline.gueho@hautsavoie.fr
MARCHAND Pauline	SF lib + URPS	Annecy	pauline.marchand.sagefemme@gmail.com
MARQUAND Marine	SF coord	RP2S	marine.marquand@ch-metropole-savoie.fr
NAUMIN Justine	SF coord	CHMS	justine.naumin@ch-metropole-savoie.fr

Travail en direct sur la rédaction du « Guide de l'entretien postnatal »

Cf guide et annexes en pièces jointes

Ajouter un paragraphe « Comment évaluer le risque suicidaire ? » dans le paragraphe « Trame de l'EPNP ».

➔ Rédaction du dernier paragraphe « Que faire en cas de refus de soin ? »

Il faut distinguer 2 situations :

- Urgence
 - Pour la mère → Soins psychiatriques sans consentement
 - ✓ Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers (SPDT) ou à la demande d'un tiers en urgence (SPDTU)
 - ✓ Soins psychiatriques en cas de péril imminent (SPPI)
 - ✓ Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'Etat (SPDRE)
 - Pour l'enfant → Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) transmise au Procureur de la république
- Vigilance : dans ce contexte, il n'est pas possible de contraindre une personne à recevoir des soins. Quelques pistes : passer par des soins au bébé (VAD puéricultrice, hospitalisation du bébé en pédiatrie, atelier massage, psychomotricien...); maintenir absolument un lien avec au moins un professionnel de santé ; donner les coordonnées des professionnels de la psycho périnatalité, des associations locales, le numéro national de prévention du suicide...

Solliciter équipe UPPN, Dr Pierre HENRY (médecin légiste du CHMS), juriste, équipe de PMI pour aide à la rédaction de ce paragraphe.

➔ Présentation du Guide et de ses annexes lors du prochain comité scientifique même s'il n'est pas finalisé. Ordre des paragraphes à rediscuter avec le comité de prévention. Travailler « annexe 9 : Organigramme prise en charge psychologique en postnatal » + dernier paragraphe « Que faire en cas de refus de soin ? »

Prochaine réunion du groupe de travail en visioconférence à prévoir en janvier ou février 2023

Ordre du jour provisoire :

- Validation finale du Guide pratique de l'EPN pour les professionnels puis diffusion.
- Suite du groupe de travail ?